

Loi constituant en corporation "Canadian Disaster Relief Fund, Incorporated".

Loi constituant en corporation "Mid-Continent Pipelines Limited".

Loi sur la responsabilité de la Couronne en matière d'actes préjudiciables et de sauvetage civil.

Loi modifiant la Loi de l'accise, 1934.

Loi modifiant le Tarif des douanes.

Loi modifiant la Loi sur les Indiens.

Loi modifiant la Loi sur les postes.

Loi modifiant la Loi sur les pouvoirs d'urgence.

Loi établissant la Commission des lieux et monuments historiques du Canada.

Loi modifiant la Loi sur les Lignes aériennes Trans-Canada, 1937.

Loi portant exécution de la Convention internationale sur les pêcheries hauturières de l'océan Pacifique nord.

Loi modifiant la Loi sur la Commission canadienne du blé, 1935.

Loi modifiant la Loi d'urgence sur l'aide à l'exploitation des mines d'or.

Loi modifiant la Loi du Conseil de recherches sur les pêcheries.

Loi concernant les aliments, drogues, cosmétiques et instruments thérapeutiques.

Loi modificative de la Loi sur la citoyenneté canadienne.

Loi modifiant la Loi de 1951 sur les avantages destinés aux anciens combattants.

Loi autorisant l'octroi d'une aide à toute province pour la conservation des ressources hydrauliques.

Loi modifiant la Loi de 1939 sur l'assistance à l'agriculture des Prairies.

Loi aidant à l'instruction supérieure des enfants de certains membres décédés des forces armées et d'autres personnes.

Loi pourvoyant au gouvernement du territoire du Yukon.

Loi modifiant la Loi sur la taxe d'accise.

Loi modifiant la Loi de la marine marchande du Canada, 1934.

Loi concernant les forces canadiennes.

Loi modifiant la Loi sur la radio, 1938.

Loi concernant les marques de commerce et la concurrence déloyale.

Loi modifiant la Loi de l'impôt sur le revenu.

Loi concernant les associations coopératives de crédit.

Loi modifiant la Loi nationale de 1944 sur l'habitation.

Loi autorisant la prestation de fonds pour faire face à certaines dépenses d'établissement du réseau des Chemins de fer nationaux du Canada pendant l'année civile 1953, ainsi que la garantie, par Sa Majesté, de certaines valeurs qu'émettra la Compagnie des chemins de fer nationaux du Canada.

Loi portant exécution d'une Convention entre le Canada et les États-Unis pour la conservation des pêcheries de fétan.

Loi modifiant la Loi canadienne sur la radiodiffusion (1936).

Loi ayant pour objet d'empêcher toute distinction injuste en matière d'emploi et d'affiliation syndicale pour raison de race, d'origine nationale, de couleur ou de religion.

Loi constituant en corporation "Canadian Cooperative Credit Society Limited".

Loi modifiant la Loi de 1940 sur l'assurance-chômage.

Loi pourvoyant à la pension des employés du service public du Canada.

Loi modifiant le Code criminel.

La sanction royale de ces bills est proclamée par le greffier du Sénat, dans les termes suivants:

Au nom de Sa Majesté, le très honorable député du gouverneur général sanctionne ces bills.

Puis l'Orateur de la Chambre des communes s'adresse au député du gouverneur général en ces termes:

Qu'il plaise à Votre Honneur:

Les Communes du Canada ont voté des subsides nécessaires pour permettre au gouvernement de défrayer certaines dépenses du service public.

Au nom des Communes, je présente à Votre Honneur le bill suivant:

Loi accordant à Sa Majesté certaines sommes d'argent pour le service public de l'année financière expirant le 31 mars 1954.

Je demande humblement à Votre Honneur de sanctionner ledit bill.

Au sujet dudit bill, le greffier du Sénat déclare alors, sur l'ordre du député du gouverneur général:

Au nom de Sa Majesté, le très honorable député du gouverneur général remercie ses loyaux sujets, accepte leur bienveillance, et sanctionne ce bill.

PROROGATION DU PARLEMENT

Après quoi il plaît au député du Gouverneur général de clore la septième session de la vingt et unième législature du Canada par le discours suivant:

Honorables membres du Sénat,

Membres de la Chambre des communes,

La session qui est sur le point de se terminer sera, prévoit-on, la dernière session de la vingt et unième législature.

Au cours de la présente législature, le Commonwealth et le monde ont été attristés par la mort d'un grand roi.

Le loyalisme et le dévouement affectueux de la population du Canada sont déjà acquis à notre jeune Reine, de même que notre attachement profond à la Couronne. Les représentants de notre pays s'embarqueront dans quelques jours pour aller manifester ces sentiments au cours des cérémonies du Couronnement. Le Jour du Couronnement sera l'occasion d'une allégresse universelle au Canada et par tout le Commonwealth. Au cours de la présente session, vous avez édicté une mesure législative tendant à confirmer la modification à la désignation et aux titres royaux approuvée à la réunion des premiers ministres du Commonwealth, tenue à Londres, en décembre dernier.

Depuis l'élection de la présente législature, il y a quatre ans, nous avons été témoins de nombreux changements importants dans notre propre pays et dans le monde.

Pour la première fois, la Couronne est représentée au Canada par l'un des sujets canadiens de la Souveraine.

La présente législature a été la première à compter des députés de la nouvelle province de Terre-Neuve. Il y a quatre ans, l'œuvre des Pères de la Confédération se complétait et tous les Canadiens se réjouissent du succès de l'Union ainsi que du magnifique apport de la population de Terre-Neuve à la vie de la nation.

Une des premières réalisations de la présente législature a été de revêtir la Cour suprême du Canada de la compétence voulue pour en faire le tribunal de dernière instance de la nation canadienne.